

**N° 6623<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROPOSITION DE LOI**

**modifiant la loi du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.11.2014)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 octobre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI**

**modifiant la loi du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 14 octobre 2014 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 4 avril 2014 et 11 juillet 2014;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 novembre 2014.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Victor GILLEN

